

ARRÊTÉ n° 2023/31

Le Maire de la commune de LE TEIL,
Vu les articles L.2212-1 et suivants, L.2213-2-2 et L.2213-4 du code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire et au stationnement sur la voie publique,
Vu les articles du Code de La Route,
Vu l'avis favorable de la Police Municipale,

ARRÊTE

Article 1 : Le service culturel de la ville de LE TEIL est autorisé à organiser une représentation du spectacle sur l'aire de jeux de La Violette située rue Victor Hugo :

Le samedi 10 juin 2023 de 07 heures 00 à 20 heures 00.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur le parking La Violette : **le samedi 10 juin 2023 de 07 heures 00 à 20 heures 00.**

Article 3 : Cet arrêté prendra effet à compter de son émission et de sa publication en Mairie.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne :

Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de LE TEIL ;
La Police Municipale ;
Monsieur le placier ;

Et pour information :

Monsieur le Commandant du Centre de Secours du TEIL ;
Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron ;
L'Office de Tourisme ;
Centre Technique Municipal.

Fait à Le Teil, le 6 juin 2023
Le Maire,



Olivier PEVERELLI